

Délibération n°2023-09-101

Date de convocation : 20 septembre 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 37	Votants : 44
------------------------------	---------------	--------------

Programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024-2028 relatifs à l'assainissement sur le territoire de la CCPL

L'an deux mil vingt-trois, le 26 du mois de septembre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Vougay, salle Ar Brug, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents

M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, M. RIOU André, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avaient donné
procuration

M. BRETON Jean-Pierre à Mme CRENN Nicole
M. MORRY Yvan à Mme PORTAILLER Christine
M. PALUD Jean à Mme HENAFF Marie Claire
Mme GUILLERM Babeth à M. BILLON Henri
M. JEZEQUEL Sébastien à Mme TORRES Sonia
Mme ABAZIOU Nadine à M. SALIOU Louis
Mme KERVELLA Julie à Mme CLAISSE Laurence

Absent(s) excusé(s)

Mme LE GUERN Marlène

Absent(s)

/

Participaient aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services, M. ROIGNANT Marc, directeur des services techniques

Secrétaire de séance : Mme HENAFF Marie Claire

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La Communauté de Communes du Pays de Landivisiau a mené une étude de schéma directeur d'assainissement afin d'évaluer les investissements à mener sur le territoire à compter de la prise de compétence en 2024.

Cette étude a donné lieu à une programmation pluriannuelle de travaux qui doit faire l'objet d'une approbation par le conseil, en cohérence avec la stratégie tarifaire de la collectivité.

Le travail de concertation de l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau, sur proposition du comité de pilotage constitué pour le suivi de l'étude de schéma directeur d'assainissement, a permis de fixer un scénario de référence en matière d'investissement et les volumes d'inscriptions budgétaires dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2024-2043.

Partant du principe qu'il est d'usage d'actualiser un schéma directeur tous les 5 ans, et compte tenu des aléas liés à la prise de compétence et des nouveaux projets potentiels non connus à la date de réalisation de l'étude de schéma directeur, la PPI proposée dans la présente délibération couvre uniquement la période 2024-2028.

Au global, la PPI 2024-2028 atteint 10,8 M€ en prenant comme scénario de renouvellement de réseaux un taux de 1 % du linéaire annuel.

Elle a pour ambitions de marquer le fort engagement de la collectivité dans la mise à niveau du patrimoine nécessaire à l'exercice de la compétence assainissement, la préservation de la qualité du milieu récepteur en cohérence avec les enjeux du PLUi-H et la transition écologique, tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité à court, moyen et long terme.

La PPI est structurée autour de 4 axes d'intervention :

Axes	Volume d'inscription budgétaire € HT 2024 – 2043
Axe 1 : station d'épuration	9 366 610
Axe 2 : réseaux	1 663 800 + 17 200 000
Axe 3 : postes de relevage	1 537 292
Axe 4 : assainissement non collectif	768 000
Total	30 535 702

Vu la Loi « 3DS » n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu la Loi « Notre » n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, en particulier son article L.5219-5-I ;

Vu la Loi « Maptam » n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2006-1772 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu les volumes assainis en 2022 ;

Vu la délibération n°2021-06-060 du 29 juin 2021 du conseil communautaire portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant l'état des lieux des installations nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement mené dans le cadre de l'étude de schéma directeur d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau ;
Considérant la nécessité de mener des travaux d'investissements pour mettre à niveau l'exploitation des installations d'une part, et maintenir en état ou réhabiliter le patrimoine nécessaire à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées d'autre part ;
Considérant l'enveloppe budgétaire qui doit être allouée à ces travaux ;
Considérant que lesdits travaux sont exclusivement financés par la redevance assainissement, les subventions et l'emprunt ;
Considérant que la capacité de désendettement de la collectivité et que l'impact tarifaire pour les usagers via l'augmentation de la redevance doivent être maîtrisés ;
Considérant en conséquence que les investissements nécessaires se doivent d'être lissés sur des durées cohérentes avec les durées d'amortissement des équipements concernés ;
Considérant que des clauses de revoyure peuvent dès lors s'avérer nécessaires ;
Considérant l'étude préparatoire au transfert de la compétence eau potable menée par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau portant sur l'harmonisation des tarifs appliqués sur le territoire et l'adéquation entre les recettes perçues et les besoins futurs d'investissements ;
Vu l'avis favorable émis par la Commission environnement en date du 15 juin 2023 ;
Vu l'avis favorable émis en comité de pilotage constitué pour le suivi du schéma directeur d'assainissement du 27 juin 2023 ;
Vu l'avis favorable émis par la Commission budget et prospective en date du 11 septembre 2023 ;
Vu l'avis favorable émis par la conférence des maires en date du 12 septembre 2023 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024 – 2028 relatifs à l'assainissement présentée et les tableaux financiers détaillés en annexe 1.**
- **Dit que les dépenses résultant de cette programmation prévisionnelle seront financées à partir des crédits de paiements inscrits au budget annexe assainissement communautaire, selon les échéanciers prévisionnels indiqués en annexe 1 et susceptibles de variation compte tenu des aléas des projets pouvant survenir.**
- **Autorise le Président, pour la mise en œuvre de cette programmation, à solliciter toutes participations financières potentielles nationales et européennes auprès des partenaires concernés.**
- **Autorise en conséquence le Président à signer tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes correspondantes.**
- **Décide de convenir d'une clause de revoyure en 2026.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 2 octobre 2023.

La Secrétaire de séance,
Marie Claire HENAFF.



Le Président,
Henri BILLON.



Délibérations :

Date : 26/09/2023

n°2023-09-101 : Programmation pluriannuelle des investissements communautaires 2024 – 2028 relatifs à l'assainissement sur le territoire de la CCPL

Annexe 1

Les volumes affectés à la PPI 2024-2043 se répartissent comme suit :

Axe 1 : stations d'épuration – 9,4 M€ dont 5,4 M€ sur la période 2024 – 2028

LIEU				DESCRIPTION					COUT			
S-A	COMMUNE (ou toutes communes)	SECTEUR (PR, STEU, AN)	LOCALISATION (nom ouvrage, rue, ...)	Grande enveloppe CCPL (Etudes ou Travaux)	CATEGORIE	Thématique	DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)	CHIFFRAGE (€HT)	MOE	TOTAL
Plouñeventer	Plouñeventer	PR	STEU	Travaux	Fonctionnement de l'assainissement	Lutte contre les déversements	Remplacement des pompes rejet eaux traitées			2 592,00 €		2 592,00 €
Saint-Thégonnec	Guiclan	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			7 545,00 €		7 545,00 €
Guimiliau	Guimiliau	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			3 911,00 €		3 911,00 €
SIALL	Toutes	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			35 720,00 €		35 720,00 €
Liorzou	Locmélar	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			3 911,00 €		3 911,00 €
Kernonen	Locmélar	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			1 956,00 €		1 956,00 €
Plouñeventer	Plouñeventer	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			12 279,00 €		12 279,00 €
Plouvorn	Plouvorn	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			4 456,00 €		4 456,00 €
Plouzévédé	Toutes	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			1 956,00 €		1 956,00 €
Sizun	Sizun	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			5 001,00 €		5 001,00 €

Ce volet de l'investissement regroupe des opérations d'études et travaux visant à réhabiliter / refondre les ouvrages épuratoires. Les stations de Locmélar / Saint Sauveur et Plouzévédé sont ciblées à court / moyen terme.

Axe 2 : réseaux – 1,6 M€ dont 0,5 M€ sur la période 2024 – 2028

LIEU				DESCRIPTION					COUT			
S-A	COMMUNE (ou toutes communes)	SECTEUR (PR, STEU, AN)	LOCALISATION (nom ouvrage, rue, ...)	Grande enveloppe CCPL (Etudes ou Travaux)	CATEGORIE	Thématique	DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)	CHIFFRAGE (€HT)	MOE	TOTAL
Commana	Commana	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Commana devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	10 000	1,50 €	15 000,00 €		15 000,00 €
Saint-Thégonnec	Guiclan	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Saint-Thégonnec (Guiclan) devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	3 500,0	1,50 €	5 250,00 €		5 250,00 €
Taulé	Guiclan	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Taulé (Guiclan) devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	500	1,50 €	750,00 €		750,00 €
Saint-Dodu	Guiclan	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Saint-Dodu devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	700	1,50 €	1 050,00 €		1 050,00 €
Guimiliau	Guimiliau	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Guimiliau devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	11 000	1,50 €	16 500,00 €		16 500,00 €
SIALL	Toutes	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	SIALL devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	101 000	1,50 €	151 500,00 €		151 500,00 €
La Poterie	Landivisiau	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	La Poterie devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	1 000	1,50 €	1 500,00 €		1 500,00 €
Liorzou	Locmélar	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Liorzou devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	5 500	1,50 €	8 250,00 €		8 250,00 €
Kernonen	Locmélar	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Kernonen devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	1 500	1,50 €	2 250,00 €		2 250,00 €
Petits collectifs	Plougourvest	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Plougourvest (petits collectifs) devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	1 500	1,50 €	2 250,00 €		2 250,00 €
Plouñeventer	Plouñeventer	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Plouñeventer devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	17 000	1,50 €	25 500,00 €		25 500,00 €
Plouvorn	Plouvorn	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Plouvorn devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	21 000	1,50 €	31 500,00 €		31 500,00 €
Plouzévédé	Toutes	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Plouzévédé devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	21 500	1,50 €	32 250,00 €		32 250,00 €
Petits collectifs	Saint-Vougay	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Saint-Vougay (petits collectifs) devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	2 000	1,50 €	3 000,00 €		3 000,00 €
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Saint-Sauveur devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	7 000	1,50 €	10 500,00 €		10 500,00 €
Sizun	Sizun	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Sizun devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	24 500	1,50 €	36 750,00 €		36 750,00 €
Saint-Cadou	Sizun	Réseau	SIG	Etudes	Gestion patrimoniale	Géoréférencement	Saint-Cadou devra faire l'objet d'un géoréférencement d'ici 2024	2 000	1,50 €	3 000,00 €		3 000,00 €
Commana	Commana	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	7 700	2,50 €	962,50 €		962,50 €
Saint-Thégonnec	Guiclan	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	14 100	2,50 €	1 762,50 €		1 762,50 €
Taulé	Guiclan	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	200,0	2,50 €	25,00 €		25,00 €
Saint-Dodu	Guiclan	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	500,0	2,50 €	62,50 €		62,50 €
Guimiliau	Guimiliau	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	5 850	2,50 €	731,25 €		731,25 €
SIALL	Toutes	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	91 500	2,50 €	11 437,50 €		11 437,50 €
La Poterie	Landivisiau	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	750	2,50 €	93,75 €		93,75 €
Liorzou	Locmélar	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	4 000	2,50 €	500,00 €		500,00 €
Kernonen	Locmélar	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	700	2,50 €	87,50 €		87,50 €
Petits collectifs	Plougourvest	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	950	2,50 €	118,75 €		118,75 €
Plouñeventer	Plouñeventer	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	10 500	2,50 €	1 312,50 €		1 312,50 €
Plouvorn	Plouvorn	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	17 300	2,50 €	2 162,50 €		2 162,50 €
Plouzévédé	Toutes	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	16 650	2,50 €	2 081,25 €		2 081,25 €
Petits collectifs	Saint-Vougay	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	1 100	2,50 €	137,50 €		137,50 €
Saint-Sauveur	Saint-Sauveur	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	5 450	2,50 €	681,25 €		681,25 €
Sizun	Sizun	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	15 800	2,50 €	1 975,00 €		1 975,00 €
Saint-Cadou	Sizun	Réseau	Ensemble	Etudes	Gestion patrimoniale	Evaluation du patrimoine	Inspections télévisées	1 150	2,50 €	143,75 €		143,75 €
Guimiliau	Guimiliau	Réseau	Entrée STEU	Travaux	Autosurveillance et diagnostic permanent	Règlementation	Equipement point A2	1		7 500,00 €		7 500,00 €
Tous	Toutes	Réseau	Branchements	Etudes	Autosurveillance et diagnostic permanent	Diagnostic permanent	Enveloppe annuelle tests à la fumée	20	600,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €
Tous	Toutes	Réseau	Branchements	Etudes	Autosurveillance et diagnostic permanent	Diagnostic permanent	Enveloppe annuelle contrôles de branchements	200	100,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €
Tous	Toutes	Réseau	Ensemble	Etudes	Autosurveillance et diagnostic permanent	Diagnostic permanent	Enveloppe annuelle inspections nocturnes	4	2 300,00 €	9 200,00 €		9 200,00 €

Cet axe comporte essentiellement des travaux relatif au géoréférencement des réseaux, à la réalisation d'investigations affinant les travaux à mener dans le cadre du diagnostic permanent (tests à la fumée, ITV, contrôles de branchements et inspections nocturnes).

Outre les opérations précisées ci-avant, le volet « réseaux » comporte également une enveloppe de 17,2 M€ sur 20 ans correspondant à un taux de renouvellement annuel de 1 % du linéaire du territoire. Pour la période 2024 – 2028 objet de la présente délibération, ce montant est ramené à 4,3 M€.

Axe 3 : postes de relevage – 1,5 M€ dont 384 k€ sur la période 2024 – 2028

LIEU				DESCRIPTION					COUT			
S-A	COMMUNE (ou toutes communes)	TYPE (seau, PR, STEU, AN)	LOCALISATION (nom ouvrage, rue, ...)	Grande enveloppe CCPL (Etudes ou Travaux)	CATEGORIE	Thématique	DESCRIPTION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (€ HT)	CHIFFRAGE (€HT)	MOE	TOTAL
Plouneventer	Plouneventer	PR	STEU	Travaux	Fonctionnement de l'assainissement	Lutte contre les déversements	Remplacement des pompes rejet eaux traitées			2 592,00 €		2 592,00 €
Saint-Thégonnec	Guiclan	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			7 545,00 €		7 545,00 €
Guimiliau	Guimiliau	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			3 911,00 €		3 911,00 €
SIALL	Toutes	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			35 720,00 €		35 720,00 €
Liorzou	Locmélar	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			3 911,00 €		3 911,00 €
Kernonen	Locmélar	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			1 956,00 €		1 956,00 €
Plouneventer	Plouneventer	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			12 279,00 €		12 279,00 €
Plouvorn	Plouvorn	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			4 456,00 €		4 456,00 €
Plouzevedé	Toutes	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			1 956,00 €		1 956,00 €
Sizun	Sizun	PR	Ensemble	Travaux	Gestion patrimoniale	Réhabilitation du patrimoine	Enveloppe annuelle GER et réhabilitation PR			5 001,00 €		5 001,00 €

Cet axe comprend des opérations d'études et travaux visant essentiellement en la réhabilitation des postes de relevage, tant au niveau des équipements électromécaniques que tu génie civil.

Axe 4 : assainissement non collectif – 768 k€ dont 192 k€ sur la période 2024 - 2028

Cet axe d'investissement correspond à une enveloppe annuelle de contrôles de conception / dimensionnement et bon fonctionnement des installations du territoire, après une phase de recensement exhaustif.